

Département de l'Essonne

**Arrondissement de
Palaiseau**

Canton d'ARPAJON

Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-huit mars à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, François ALLERMOZ, Isabelle BARAVIAN, Jean-Louis CLOU, Willy DESHAYES, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : Martial BERTHENET par Mme GIRARD.

Absents excusés : Laurence LE BIDRE, Christophe PINET.

Monsieur MONTESINO accepte les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint M. Le Maire ouvre la séance à 20h05.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2019 à l'unanimité.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, N° DCM2017/40 du 01/06/2017, N° DCM2017/85 du 06/12/2017, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2019/09 du 06/02/2019 : Contrat avec « SCHILLER FRANCE SAS » pour la maintenance et l'entretien de trois défibrillateurs, pour 712,80 € TTC.
- Décision n°D2019/10 du 11/02/2019 : Convention d'accompagnement de la maison de santé en vue de l'obtention de sa labellisation, avec A.C.A.M.S.P. pour 40 800 € TTC.
- Décision n°D2019/11 du 19/02/2019 : Convention avec l'association « DECOUVERTES » relative au séjour de l'accueil jeunes, pour 4 584 € TTC.
- Décision n°D2019/12 du 19/02/2019 : Convention avec l'association « ACALI » relative au séjour de l'accueil collectif de mineurs, pour 2 475 € TTC.
- Décision n°D2019/13 du 19/02/2019 : Subvention dans le cadre du Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière (PDASR) auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental de l'Essonne pour une action dont l'objectif est de sensibiliser et de responsabiliser les enfants aux règles fondamentales de la sécurité routière.
- Décision n°D2019/14 du 22/02/2019 : Droit de préemption : parcelle C 805 d'une superficie totale de 3 865 m², classée en zone naturelle (Espace Boisé Classé) au Plan Local d'Urbanisme, en zone humide probable et en Espace Naturel Sensible au Département, au prix de 6 000 €.
- Décision n°D2019/15 du 22/02/2019 : Subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Essonne et autorisation de préfinancement pour l'acquisition par voie de préemption de la parcelle C 805 située lieu-dit « La Perruche », classées en zone N (Espace Boisé Classé) au Plan Local d'Urbanisme et en Espace Naturel Sensible au Département, au prix de 6 000€.
- Décision n°D2019/16 du 13/03/2019 : Devis n°O190162 relatif l'étude géotechnique pour la construction d'un gymnase et d'un dojo avec la Société APC INGENIERIE, pour 9 888 € TTC.
- Décision n°D2019/17 du 14/03/2019 : Subvention au taux de 30 %, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et de tout autre organisme, pour la mise en place d'un système de vidéoprotection aux 5 entrées de ville et au Pôle Educatif.

PERSONNEL**01 - N°DCM2019/09 Plan de formation 2019**

MET en œuvre le plan de formation 2019 selon les modalités figurant au document annexé à la présente délibération. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

URBANISME**02 - N°DCM2019/10 Biens sans maître : incorporation dans le domaine privé communal des parcelles AB 42, C 286 et C 295**

DECIDE d'incorporer les parcelles cadastrées AB 42, C 286 et C 295 dans le domaine privé communal. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

03 - N°DCM2019/11 Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de Cœur d'Essonne Agglomération

- EMET un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de Cœur d'Essonne Agglomération,

- DEMANDE à ce que soient prises en compte les mises à jour suivantes :

- page 207 : Une résidence dédiée aux personnes âgées autonomes est ouverte depuis 2016,

- page 208 : Le PLU approuvé en 2005 a été révisé le 31/01/2018. Cette révision permet de mettre en évidence des secteurs à urbaniser soumis à des orientations d'aménagement et de programmation.

Adopté par 12 voix, 6 abstentions (Mme BARAVIAN, M.CLOU, Mmes MARTINS-MELO, PEREIRA, PIQUE et RANNOU) et 3 voix contre (MM.BERTHENET et M.MONTESINO, Mme GIRARD) par un scrutin public.

FINANCES**04 - N°DCM2019/12 Compte de gestion 2018 - Budget principal M14**

DECLARE que le compte de gestion 2018 de la commune, établi par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Adopté par 18 voix, 3 abstentions (MM.BERTHENET et M.MONTESINO, Mme GIRARD) par un scrutin public.

05 - N°DCM2019/13 Compte administratif 2018 – Budget principal M14

M.PEROT, Premier Adjoint, préside la séance pendant l'examen et le vote du compte administratif de la commune.

ADOpte le compte administratif M14 de l'exercice 2018 par chapitre pour la section de fonctionnement, et par chapitre avec opération pour la section d'investissement tel qu'il est annexé à la présente délibération. Adopté par 17 voix, 3 abstentions (MM.BERTHENET et M.MONTESINO, Mme GIRARD) par un scrutin public.

06 - N°DCM2019/14 Affectation du résultat 2018 - Budget principal M14

AFFECTE en recette de la section d'investissement au compte 1068 « réserves », la somme de 275 000 € et REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 « Excédent antérieur reporté » soit la somme de 593 260,44€. Adopté par 18 voix, 3 abstentions (MM.BERTHENET et M.MONTESINO, Mme GIRARD) par un scrutin public.

07 - N°DCM2019/15 Vote des taux d'imposition 2019

FIXE les taux de la manière suivante :

Taxe d'Habitation : 11,05 %,

Taxe Foncier Bâti : 14,87 %,

Taxe Foncier Non Bâti : 44,91 %,

Adopté par 18 voix, 3 abstentions (MM.BERTHENET et M.MONTESINO, Mme GIRARD) par un scrutin public.

08 - N°DCM2019/16 Vote de la subvention au CCAS

ALLOUE au Centre Communal d'Action Sociale la somme de 30 000 €. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

09 - N°DCM2019/17 Vote des subventions aux associations

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement des subventions aux associations (liste ci-dessous) figureront au Budget Primitif 2019, chapitre 65 article 6574, pour un montant total de 39 000 €.

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUÉ
Amicale des DG	100 €
Anciens combattants	360 €
Association des Parents d'Elèves Indépendants de Bruyères-le-Châtel – Ollainville – Arpajon	300 €
Ateliers de Bruyères	400 €
Bibliothèque Centre Documentaire (BCD)	1 500 €
Cercle Généalogique	200 €

Echo des enfants	400 €
FNACA	360 €
Forme et Bien-Être	400 €
Les Fripouilles	450 €
Gym Form' Détente	1 500 €
Judo Club de Bruyères	2 000 €
La Lisière	2 000 €
Nous Refusons de Nous Taire !	270 €
Repères	5 000 €
Souffle	150 €
Tae Kwon Do	1 500 €
Tourbillons	1 500 €
USEP Les Sources	300 €
USEP EM	300 €
Provision – réserve à projet	20 010 €
TOTAL	39 000 €

Adopté par 18 voix, 3 abstentions (MM.BERTHENET et M.MONTESINO, Mme GIRARD) par un scrutin public.

10 - N°DCM2019/18 Acquisition des parcelles B574 et B575 sises lieudit « Le Perreux » : Espace Naturel Sensible

APPROUVE l'acquisition par la commune des parcelles B574 et B575 d'une contenance de 2 452m² au prix de 3678€. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

12 - N°DCM2019/19 Acquisition de la parcelle B900 sise lieudit « La Pierre de Beaumirault »

APPROUVE l'acquisition par la commune de la parcelle B900 d'une contenance de 2 940 m² au prix de 21 961.80 €. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

14 - N°DCM2019/20 Sortie d'inventaire de biens mobiliers

APPROUVE la sortie de l'inventaire des biens mobiliers et matériels suivants pour mise au rebut :

- 1 échafaudage,
- 1 taille haies,
- 1 aspirateur à feuilles,
- 2 souffleurs à feuilles,
- 1 débroussailleuse.

Adopté par 18 voix, 3 abstentions (MM.BERTHENET et M.MONTESINO, Mme GIRARD) par un scrutin public.

13 - N°DCM2019/21 Budget primitif 2019 - Budget principal M14

ADOpte par chapitre pour la section de fonctionnement, et par chapitre avec opération pour la section d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2019, équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES

Chapitre	BP 2019
Chapitre 011 – Charges à caractère général	882 060,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 233 000,00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	00,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	00,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	39 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	156 200,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	115 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	3 100,00 €
Virement à la section d'Investissement	662 939,44 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 091 299,44 €

RECETTES

Chapitre	BP 2019
Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté	593 260,44 €
Chapitre 013 –Atténuation de charges	38 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	358 820,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 623 609,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	397 410,00 €
Chapitre 75 – Produits divers de gestion courante	80 200,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 091 299,44 €

Section d'investissement :**DEPENSES**

Chapitre	BP 2019
Chapitre 040 - Opérations d'ordres	00,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	275 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	90 550,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 171 000,00 €
Opération 33 - Groupe Scolaire	11 620,00 €
Opération 36 - Acquisition Lieudit "Le Parc"	401 200,00 €
Opération 37 - Travaux Toiture de l'Eglise	00,00 €
Opération 39 - Maison de Santé et Associative	600 000,00 €
Opération 40 - Ensemble sportif - Dojo	1 836 000,00 €
Opération 41 - Services Techniques	00,00 €
Opération 42 - Travaux de Voirie et réseaux	1 142 080,03 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 527 450,03 €
RAR 2018	1 557 580,14 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019	7 085 030,17 €

RECETTES

Chapitre	BP 2019
Chapitre 001 - Excédent antérieur Reporté	1 353 480,95 €
Chapitre 021 - Virement section de fonctionnement	662 939,44 €
Chapitre 024 - Produits des cessions	2 400 000,00 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre	39 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	480 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	46000,00 €
Opération 36 - Acquisition lieudit "Le Parc"	30 000,00 €
Opération 37 - Travaux Toiture de l'Eglise	00,00 €
Opération 39 - Maison de Santé et Associative	360 000,00 €
Opération 40 - Ensemble sportif - Dojo	992 000,00 €
Opération 42 - Travaux de Voirie et réseaux	50 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 413 420,39 €
RAR 2018	671 609,78 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019	7 085 030,17 €

Adopté par 18 voix, 3 abstentions (MM.BERTHENET et M.MONTESINO, Mme GIRARD) par un scrutin public.

VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION ET COMMUNICATION

15 - N°DCM2019/22 Convention d'occupation de l'Espace Bruyères Loisirs Culture (EBLC) par l'association « Ecole de musique Emmanuel Chabrier »

APPROUVE la convention de mise à disposition de salles à l'EBLC à l'association « Ecole de musique Emmanuel Chabrier » à compter du 29/03/2019 et AUTORISE M.Le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

16 - N°DCM2019/23 Règlement intérieur de l'Espace Bruyères Loisirs Culture (EBLC)

MODIFIE et APPROUVE le règlement intérieur de l'EBLC et ARRETE la location aux particuliers de l'EBLC à compter du 29/03/2019. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17 - N°DCM2019/24 Liste des marchés conclus en 2018

PREND ACTE de la publication de la liste des marchés conclus au titre de 2018. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

18 - N°DCM2019/25 Information des acquisitions et des cessions de l'année 2018

PREND ACTE des acquisitions et cessions immobilières faites au cours de l'exercice 2018 selon l'état annexé à la présente délibération. Adopté par 18 voix, 3 abstentions (MM.BERTHENET et M.MONTESINO, Mme GIRARD) par un scrutin public.

19 - N°DCM2019/26 Convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques

APPROUVE la convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques entre le syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique et la commune de Bruyères-le-Châtel et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

20 - N°DCM2019/27 Groupement de commandes pour l'approvisionnement de fournitures et matériaux du bâtiment

DECIDE de constituer un groupement de commandes pour le marché d'approvisionnement de fournitures et matériaux du bâtiment. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

21 - N°DCM2019/28 Convention avec ORANGE pour l'enfouissement coordonné de réseaux

APPROUVE la convention avec la société ORANGE pour les travaux d'enfouissement des équipements de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sis rues des Groseilliers, des Prunelles, des Vignes, du Bourg Neuf, des Juifs, ainsi que tous les actes futurs à intervenir visant l'exécution de la présente délibération et AUTORISE M.Le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

AFFAIRES SOCIALES

22 - N°DCM2019/29 Convention avec l'association REPERES

APPROUVE la convention avec l'association REPERES et son dispositif régional de formation « Espaces Dynamiques d'Insertion » pour une intervention au sein du parc du Château et AUTORISE M.Le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

23 – Remerciements

24 – Lieudit « Auberge des Bruyères »

25 – Déchets Résidence Tatin

JURY D'ASSISES

Le tirage au sort a lieu.



Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 01/04/2019
Le Maire,

Thierry ROUYER